

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Dénomination (pour les personnes morales) : Collectivité européenne d'Alsace

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Le Président du Conseil d'Alsace, Frédéric Bierry

N° 1; Rue Place du Quartier Blanc

Commune: Strasbourg

Code postal: 67964 Cedex 9

Nature des activités : Services généraux des administrations publiques

Qualification: Collectivité européenne d'Alsace

	B. QUELS S	ONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Quantités d'habitats détruits	Description (1)
B1 Ciconia ciconia Cigogne blanche	1 nid	
B2		Présence d'un nid dans le houppier d'un arbre. Plus précisément, le nid est situé au sommet d'une charpentière
В3		morte de l'arbre.
B4		

C QUELLE EST LA FINALITÉ DE L	A DESTRUCT	TON D	E L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRAI	DATION *	
Protection de la faune ou de la flore			évention de dommages aux forêts		
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux eaux			
Conservation des habitats		Prévention de dommages à la propriété			
Etude écologique			rotection de la santé publique		
Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique			
Prévention de dommages à l'élevage			Motif d'intérêt public majeur		
Prévention de dommages aux pêcheries		Détention en petites quantités			
Prévention de dommages aux cultures			utres	П	
		180	s résultats attendus, la portée locale, régionale ou		
L'é	l'arbre ou d'u	ine partie o			
nite sur papier libre D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES	l'arbre ou d'u expertise sanitaire es MODALITÉS D	ine partie c	e celui-ci.		
nite sur papier libre D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES	l'arbre ou d'u expertise sanitaire es MODALITÉS D	ine partie c	e celui-ci. présente demande. RUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGR.		
nite sur papier libre D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES	l'arbre ou d'u expertise sanitaire es MODALITÉS D Préciser : L'abatta	et jointe à le de l'ar ge de l'ar	e celui-ci. a présente demande. RUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGR. pre hôte entrainera la destruction de l'habitat.		
nite sur papier libre D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES	l'arbre ou d'u expertise sanitaire es MODALITÉS D Préciser : L'abatta Altération	et jointe à le de l'ar ge de l'ar	e celui-ci. a présente demande. RUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGR. pre hôte entrainera la destruction de l'habitat. Préciser:		

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est - Alsace

Départements : **Haut-Rhin**Cantons : **Masevaux**Communes : **Dannemarie**

		Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires		
	10.00	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	Ī	
		Renforcement des populations de l'espèce		
Autres mesures		Préciser :		

Le plan d'action sera mis en œuvre :

- Abattage de l'arbre concerné avant la période de nidification de l'espèce. Étant donné l'intensité des altérations de l'arbre, l'abattage sera effectué par couchage intégral avec sécurisation de la circulation. Une dépose délicate du nid ne sera alors pas envisageable. Les matériaux du nid seront toutefois récupérés ; Vérification avant abattage de l'absence d'indivdu ;

- Après essouchage, un mat de substitution sera installé sur place en haut duquel une corbeille contiendra les matériaux récupérés du nid, réintrinqués le mieux possibles. Les caractéristiques du mât suivront les recommandations LPO: ancrage à un mètre de profondeur, hauteur minimale de 5 m (sachant que l'alignement existant est dans cet ordre de hauteur), plateforme-corbeille au sommet. Un délai pouvant exister entre l'abattage et l'installation du mât lié à la disponibilité des entreprises et au temps technique d'installation (temps de séchage d'une fosse bétonnée par exemple), les matériaux du nid seront stockés dans un local de la commune ou à défaut, dans un local de la CeA.

Les recommandations LPO sont jointes à la présente demande

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Déplacement d'un nid sur la commune de Wasselonne (avec succès, les cigognes ayant utilisé le mât dès leur retour de migration).

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Passage régulier des agents de la CeA pour vérification si le mât est utilisé ou non. Si c'est le cas, transmission d'une photo. Durée du suivi : 3 années

Transmission d'un CR d'opération à la DREAL dans les 15 jours suivant la fin de l'opération

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à .Altkirch......Pour le Président de la CeA, Le chef du Service Routier de Saint-Louis.....

Votre signature Agnès KLAKOSZ

inacircus, amus etdicitis all bus see as a see a a fab todo do